

Les gendarmes et les maires s'allient pour la sécurité publique

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

16 janvier 2026



En matière de police administrative et judiciaire, un nouveau pont s'est créé entre l'administration d'État et l'administration territoriale. Un rapprochement entre la gendarmerie nationale et l'association des maires de Guadeloupe présidée par Jocelyn Sapotille (à gauche), sous l'égide du préfet Thierry Devimeux (au centre), a été signé mardi 13 janvier à Basse-Terre. L'objectif affiché est de renforcer la coordination entre forces de sécurité et ces élus locaux particuliers que sont les maires qui cumulent la qualité de représentants de l'État à l'échelon communal placés sous la hiérarchie des préfets. La zone gendarmerie qui concerne les zones rurales, couvre 28 des 32 communes de l'archipel, soit 91,5 % du territoire et 71,75 % de la population. La zone police concerne les points très chauds.

La convention gendarmes maires vient formaliser une coopération déjà existante, en lui donnant un cadre écrit et partagé. Premier axe : « mieux se connaître », via des « rencontres régulières entre élus et gendarmes, la présentation des nouveaux militaires aux maires, et des visites du centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie ». De quoi permettre d'installer des relations suivies, au-delà des échanges ponctuels liés à des situations de crise.

Le deuxième objectif est présenté comme un renforcement des échanges opérationnels. La convention prévoit un « dialogue direct entre les commandants de brigade et les maires sur les problématiques locales de délinquance, de sécurité routière ». Mais également « l'anticipation et la sécurisation des événements ».

Troisième pilier du partenariat : le rôle de conseil. Le communiqué indique que la convention prévoit un « accompagnement des communes par l'expertise de la gendarmerie ». Sont cités comme exemples la vidéoprotection, les « dispositifs de participation citoyenne et autres outils contribuant à renforcer la sécurité des territoires ».